

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du jeudi 7 juillet 2022.

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 17.

L'an deux mille-vingt-deux, le jeudi sept juillet à 18h36.

Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire-Président du Centre Communal d'Action Sociale ne pouvant assister à la séance, celle-ci a été présidée par Monsieur Patrick CARROUËR, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

OBJET : Revalorisation des prestations du CCAS des Lilas

**PRESENTS : MMES LEBAS, FERRANDON, PIGNAL, TIREL-NEHOU (arrivée à 18h40)
MM. CARROUËR, POIRIER, BAC, BILLOUET, BERGEROT, CORBIN**

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE ET REPRESENTÉ :

M. BENHAROUS représenté par M. CARROUËR
MME JEAN représentée par MME LEBAS
M. BETTAHAR représenté par M. BAC

ABSENTS :

**MME BERTHOUMIEUX
MME DJERBOUA
M. VIVANTE
M. BENAÏSSA**

Secrétaire : Mme DJOUADI

Certifiée exécutoire compte tenu de :

Sa transmission en préfecture le :

Date de publication par affichage :

Date de convocation de la séance : Jeudi 7 juillet 2022

Délibération votée par :

pour : 10 voix

contre : 0 voix

abstention : 0 voix

pas part au vote : 0 voix

Objet : Revalorisation des prestations du CCAS des Lilas

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Sur proposition de Monsieur le Président,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 66-2021 du 19 octobre 2021 revalorisant les tarifs des prestations du CCAS,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de revaloriser l'ensemble des tarifs, et actualiser la grille tarifaire qui entrera en vigueur au 1er septembre 2022,

CONSIDERANT la volonté municipale de solidarité supposant une politique tarifaire selon les revenus des bénéficiaires concernant les prestations d'aide à domicile, les animations et les séjours vacances,

VU le Budget du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : *Concernant les prix des prestations de maintien à domicile*

Article 1.1 **Concernant les prix des repas livrés à domicile**

Fixe les prix plancher et plafond comme suit :

Nature du tarif	Prix plancher	Prix plafond
Actuel	2.20 €	10.80 €
Revalorisé	2.25 €	11 €

Fixe les taux d'efforts à :

- 0.55 % pour les « restes pour vivre » inférieurs ou égaux à 1 000.00 €,
- 0.70 % pour les « restes pour vivre » supérieurs à 1 000.00 €.

Article 1.2 *Concernant les prix du service SOS Entretien et Petits Travaux*

Fixe la participation des Seniors en fonction des ressources familiales annuelles disponibles par personne (avis d'imposition de l'année en cours avant abattement) comme suit :

Ressources annuelles du bénéficiaire (revenu brut)	Entretien ménager		Vitres		Petits Travaux	
	Actuel	Revalorisé	Actuel	Revalorisé	Actuel	Revalorisé
Jusqu'à 10 884 €	3,85 €	3,95 €	11,10 €	11,30 €	2,70 €	2,75 €

De 10 885 € à 16 530 €	6,00 €	6,10 €	12,25 €	12,50 €	6,25 €	6,40 €
De 16 531 € à 25 710 €	8,50 €	8,65 €	13,60 €	13,90 €	8,65 €	8,80 €
Au-dessus de 25 711 €	10,80 €	11,00 €	14,65 €	14,95 €	14,40 €	14,70 €

Précise que chacune des prestations sera facturée sur une durée minimale d'une heure. Au-delà d'une heure, chaque demi-heure entamée est facturée.

ARTICLE 2 : *Concernant les prix des séjours vacances des seniors*

Article 2.1 **Fixe** la participation des Seniors lilasiens en fonction des ressources familiales annuelles disponibles par personne (avis d'imposition de l'année en cours avant abattement) comme suit :

Ressources annuelles du Bénéficiaire (revenu brut)	Taux appliqué au coût réel du séjour
Jusqu'à 11 210 €	48.5%
De 11 211 € à 16 700 €	58.5%
De 16 701 € à 25 950 €	68.5%
Au-dessus de 25 951 €	88.5%

Article 2.2 **Fixe** la participation des Seniors non lilasiens, autorisés à s'inscrire en cas de séjours incomplets (afin d'éviter le coût engendré par une annulation de séjour) au coût réel du séjour.

Article 2.3 **Fixe** un acompte de 10% lors de l'inscription au séjour, remboursable uniquement en cas d'annulation sur certificat médical.

ARTICLE 3 : *Concernant les prix des prestations du Club des Hortensias*

Article 3.1 **Fixe** la tarification de l'adhésion au Club des Hortensias comme suit

Nature du tarif	Lilasiens	Non Lilasiens
Actuel	14.30 €	20.00 €
Revalorisé	14.75 €	20.60 €

L'adhésion au Club des Hortensias sera valable, à compter de la saison 2022-2023 du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 inclus.

Pour les adhérents de la saison précédente 2021-2022, ayant d'ores et déjà payé leur adhésion pour la période allant du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022, il leur sera décompté automatiquement sur la prochaine adhésion le montant couvrant la période du 01 septembre 2022 au 31 octobre 2022.

Article 3.2 **Fixe** la tarification des repas au Club des Hortensias comme suit

Nature du tarif	Repas adhérent	Repas invité	Repas à thème	Repas de Noël
Actuel	7,50 €	11,30 €	11,30 €	15,00 €
Revalorisé	7,70 €	11,50 €	11,50 €	15,30 €

Article 3.3 **Fixe** la tarification des sorties culturelles des seniors (adhérents au Club des Hortensias) comme suit

Ressources annuelles du Bénéficiaire (revenu brut)	Taux appliqué au coût réel de la sortie
Jusqu'à 11 210 €	60 %
De 11 211 € à 16 700 €	75 %
De 16 701 € à 25 950 €	90 %
Au-dessus de 25 951 €	100 %

Article 3.4 **Fixe** la tarification des transports pour les sorties comme suit

Nature du tarif	Demi-journée	Journée
Actuel	3.50 €	6.75 €
Revalorisé	3.60 €	6.90 €

Article 3.4 **Fixe** la tarification des activités du Club des Hortensias comme suit

- **Activités gratuites incluses dans l'adhésion :**

- ✓ Créneau réservé aux Seniors à la piscine Est Ensemble (*Nouveauté*)
- ✓ Jeux de cartes et jeux libres
- ✓ Scrabble
- ✓ Animations de la ludothèque Jeux Dés en Bulle
- ✓ Coloriage & mandalas
- ✓ Tennis de table
- ✓ Service de bibliothèque
- ✓ Anglais
- ✓ Ciné-Club
- ✓ Cercle de lecture
- ✓ Stages d'initiation aux activités manuelles (encadrés par des adhérents)
- ✓ Balade santé hebdomadaire et stages d'initiation avec l'animateur sportif (*Nouveauté*)
- ✓ Chorale (2h/semaine) (*Nombre de places limité :50*)
- ✓ Théâtre (3h/semaine) (*Nombre de places limité :15*)
- ✓ Activité physique adaptée (1h/semaine) (*Nouveauté*)
- ✓ Atelier mémoire (*Nombre de places limité : 50*)

- **Activités payantes (ponctuelles) :**

- ✓ Ateliers de Kirigami & Calligraphie. Carnet de 10 cours : 5 €
- ✓ Tournoi de cartes : 6€
- ✓ Thé dansant (Karaoké, etc.) : 5€
- ✓ Randonnée à la demi-journée : 4€
- ✓ Stages d'initiation à la sophrologie : 8€ /séance

• **Activités hebdomadaires payantes :**

Activité hebdomadaire (35 semaines / an de septembre à juin)	Places	Tarif 2022-2023
Danse Country Nouveauté (cours 1h)	30	60 €
Tai Chi Nouveauté (cours 1h)	15	60 €
Yoga Nouveauté (cours 1h)	25	60 €

ARTICLE 4 : DIT qu'il sera rendu compte de la signature de ce marché lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration du CCAS.

ARTICLE 5 : DIT qu'ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine Saint-Denis, Monsieur le Trésorier municipal des Lilas et aux intéressés.

Les Lilas, le 13/07/2022

Le Président du C.C.A.S.



Lionel BENHAROUS

Date de transmission en Préfecture :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

